



Structures municipales : nouveaux horaires

ACTUALITÉ

DÉMARCHES DÉMOCRATIE

Mardi 31 décembre 2019

Structures municipales : nouveaux horaires

A compter du 2 janvier 2020, les horaires d'ouverture au public de vos structures municipales évoluent. Retrouvez le détail ci-dessous.



Hotel de Ville

- Lundi de 8h30 à 17h sans interruption
- Mardi de 8h30 à 12h et de 15h à 20h
- Du mercredi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h à 12h (fermeture le dernier samedi de juillet et les deux premiers samedis d'août)

Mairie Annexe

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Mercredi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Samedi de 9h à 12h (fermeture le dernier samedi de juillet et les deux premiers samedis d'août)

Espace Tarron

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi de 15h à 20h
- Mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Police Municipale

- Lundi de 9h à 17h
- Mardi de 9h à 19h
- Mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 17h

La Médiathèque

- Mardi et jeudi de 14h30 ♦ 18h30 (sauf fermeture le mardi 31 décembre ♦ 17h)
- Mercredi et samedi de 10h ♦ 18h30 (sauf fermeture samedi de Pâques et de Pentecôte)
- Vendredi de 14h30 ♦ 19h

Le labo' numérique

- Mercredi et samedi de 10h ♦ 18h30
- Vendredi de 14h30 ♦ 19h

Piscine

Période scolaire

- Lundi de 12h ♦ 14h et de 17h ♦ 19h15
- Mardi de 7h15 ♦ 8h45, de 12h ♦ 14h et de 18h30 ♦ 21h15
- Mercredi de 12h ♦ 17h15
- Jeudi de 7h15 ♦ 8h45, de 12h ♦ 14h et de 17h ♦ 19h15
- Vendredi de 12h ♦ 14h et de 18h30 ♦ 21h15
- Samedi de 13h30 ♦ 18h15
- Dimanche de 9h30 ♦ 13h45 et de 14h30 ♦ 18h15

Période vacances

- Du lundi au vendredi de 12h ♦ 20h15
- Du samedi au dimanche de 9h30 ♦ 13h45 et de 14h30 ♦ 18h15

Jours fériés

De 9h30 ♦ 13h45 et de 14h30 ♦ 18h30

Votre établissement sera fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 15 août et 25 décembre.

Service Jeunesse

- Du lundi au vendredi de 9h ♦ 12h et de 13h30 ♦ 18h30
- Fermeture le jeudi matin

Le BIJ

- Du lundi au vendredi de 9h30 ♦ 12h et de 13h30 ♦ 18h30
- Les mardi et jeudi matin de 13h30 ♦ 18h30 (fermé le matin)
- Nocturne le mardi jusqu'à 19h30 (hors vacances scolaires)

Cimetière

- Du 1^{er} avril au 30 septembre de 9h ♦ 19h
- Du 1^{er} octobre au 31 mars de 9h ♦ 17h